



**Inclusio (SIRP)**  
**Société anonyme**  
Avenue Herrmann-Debroux 40  
1160 Auderghem  
BE 0840.020.295  
Ci-après « la Société »

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
TENUE LE MERCREDI 20 MAI 2026**

Le mercredi 20 mai 2026 à 14:00 heures s'est tenue l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40-42.

**I. COMPOSITION DU BUREAU**

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Françoise ROELS, qui désigne Madame Eglantine EECKHOUT en qualité de secrétaire et Messieurs Lionel VAN RILLAER, Jean-Luc COLSON et Benoît DESUTTER comme scrutateurs.

**II. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée se compose des actionnaires, présents ou valablement représentés, dont l'identité ainsi que le nombre d'actions et le nombre de voix détenues par chacun d'eux, sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée, laquelle est clôturée et signée par les membres du bureau.

Tous les administrateurs ainsi que le commissaire ont été convoqués à la présente assemblée générale ordinaire, sont présents ou représentés.

**III. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT**

Les formalités de convocation à cette assemblée ont été réalisées par :

- Convocation des actionnaires nominatifs par courrier du 17 avril 2026
- les publications au Moniteur belge et dans la presse n'étant plus requis suivant le nouveau CSA.

Les actionnaires identifiés à la liste des présences jointe en annexe sont présents ou valablement représentés, ce que le secrétaire confirme. Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer et décider sur les points mis à l'ordre du jour.

Pour assister à l'assemblée générale, les actionnaires se sont conformés aux articles des statuts relatifs aux formalités d'admission à l'assemblée générale.

Tout actionnaire a obtenu une copie des comptes annuels et des rapports dont question à l'article 7:148 du Code des Sociétés et des Associations (ci-après « CSA »).

#### **IV. ORDRE DU JOUR**

Le président expose ensuite que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant :

**1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 31 décembre 2025**

**2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2025**

**3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2025**

Les points 1 à 3 portent sur la prise de connaissance de documents qui sont repris dans le rapport annuel 2025 de la Société, qui est disponible sur le site internet ([www.inclusio.be](http://www.inclusio.be)) et au siège de la Société. L'AGO ne doit arrêter aucune décision sur ces points.

**4. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2025 et des affectations et des prélèvements**

*Proposition d'approuver les comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat.*

*Proposition d'attribuer un dividende brut de 0,92 € par action (0,644 € net par action après retenue du précompte mobilier de 30%) aux actionnaires (coupon n°5). Les actions propres détenues par la Société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la Société elle-même.*

*La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.*

**5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise**

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.*

**6. Décharge aux administrateurs de la Société**

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.*

**7. Décharge au commissaire de la Société**

*Proposition de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.*

**8. Renouvellement du mandat de commissaire**

*Proposition de renouveler le mandat du commissaire pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2026-2027-2028. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029. Les honoraires sont fixés à 61.000 € HTVA par an. Le commissaire est nommé en la personne de Monsieur Benjamin HENRION, représentant permanent de Deloitte, pour l'exécution de la mission de contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la Société.*

### 9. Approbation d'une clause de changement de contrôle (VDK bank)

Proposition d'approuver la clause de 'changement de contrôle' de l'emprunteur au sens de l'article 5 du Code des sociétés et des associations, reprise à l'article 22.1.t de la convention de crédit signée avec VDK bank nv. Cet article prévoit le droit pour VDK bank de mettre fin aux facilités de crédit ou d'en exiger le remboursement immédiat en cas de changement de contrôle de l'emprunteur.

### 10. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe DEMAIN

Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe DEMAIN. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

### 11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Adeline SIMONT

Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Adeline SIMONT. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

### 12. Prise de connaissance de la démission du mandat d'administrateur de Madame Véronique TAI

Madame Véronique TAI a communiqué sa démission de sa fonction d'administratrice en date du 08 avril 2026, avec effet immédiat.

L'Assemblée générale prend acte de cette démission et remercie Madame Véronique TAI pour son engagement et sa contribution au sein du Conseil d'administration.

### 13. Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions arrêtées

Proposition d'octroyer à la direction effective, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.

## V. DELIBERATIONS ET DECISIONS

Après délibération, les actionnaires prennent les décisions suivantes :

Les points 1 à 3 ne doivent arrêter aucune décision.

4. L'Assemblée générale approuve les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025, ainsi que de l'affectation du résultat, avec la distribution d'un dividende de 0,92 € brut par action (0,644 € net par action) conformément à la page 120 du Rapport Financier Annuel avec les votes suivants :

Pour	3.005.395	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

5. L'Assemblée générale approuve le rapport de rémunération présenté dans le Rapport Financier Annuel aux pages 141 à 147 pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 avec les votes suivants:

Pour	2.552.474	Contre	290.837	Abstention	162.084
------	-----------	--------	---------	------------	---------

6. L'Assemblée générale octroie la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 avec les votes suivants :

Pour	3.005.395	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

7. L'Assemblée générale octroie la décharge au Commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 avec les votes suivants :

Pour	3.005.395	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

8. L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat du commissaire pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2026-2027-2028. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029. Les honoraires sont fixés à 61.000 € HTVA par an. Le commissaire est nommé en la personne de Monsieur Benjamin HENRION, représentant permanent de Deloitte, pour l'exécution de la mission de contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la Société.

Pour	3.005.395	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

9. L'Assemblée générale approuve la clause de 'changement de contrôle' de l'emprunteur au sens de l'article 5 du Code des sociétés et des associations, reprise à l'article 22.1.t de la convention de crédit signée avec VDK bank nv. Cet article prévoit le droit pour VDK bank de mettre fin aux facilités de crédit ou d'en exiger le remboursement immédiat en cas de changement de contrôle de l'emprunteur.

Pour	2.990.395	Contre	0	Abstention	15.000
------	-----------	--------	---	------------	--------

10. L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe DEMAIN. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

Pour	2.619.153	Contre	386.242	Abstention	0
------	-----------	--------	---------	------------	---

11. L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Adeline SIMONT. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

Pour	2.619.153	Contre	386.242	Abstention	0
------	-----------	--------	---------	------------	---

12. Madame Véronique TAI a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 08/04/2026 avec effet immédiat. L'Assemblée générale en prend acte.

13. L'Assemblée générale octroie à la direction effective, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.

Pour	3.005.395	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

L'Assemblée générale décide de donner procuration avec pouvoir de subdélégation à Ad-Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, à qui les pleins et entiers pouvoirs sont donnés afin d'agir en leur nom et pour les représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, le Tribunal de l'Entreprise et des guichets d'entreprises à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la modification de

l'immatriculation ou effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution des décisions reprises ci-dessus.

**VI. FIN DE LA SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 15:20 heures.

Après lecture, le présent procès-verbal est signé par la Présidente, la secrétaire ainsi que les scrutateurs.

---

Françoise ROELS  
Président

---

Eglantine EECKHOUT  
Secrétaire

---

Lionel Van Rillaer  
Scrutateur

---

Jean-Luc COLSON  
Scrutateur

---

Benoit DESUTTER  
Scrutateur

Annexes :

- Liste des présences
- Récapitulatif des votes